

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI  
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

P. AD. CASE POSTALE 173  
1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 8 JUIN 1976

Article No 30

L'opposition s'organise

On sait que le mot d'ordre des grands partis suisses pour le 13 juin est trois fois oui. La question se pose de savoir quelle signification il faut donner à cette consigne de vote si on se réfère aux décisions prises par les partis cantonaux.

On constate que pas moins de douze partis cantonaux radicaux ont déjà clairement pris position contre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit des partis des cantons de St-Gall, Glaris, Grisons, Zoug, Schwytz, Lucerne, Obwald, Nidwald, Uri, Neuchâtel, Fribourg et Vaud. A l'Union démocratique du centre, les grandes sections cantonales, à savoir Argovie, Berne, Zürich, et Thurgovie, de même que Schwytz et Fribourg ont aussi voté contre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Chez les Chrétiens-sociaux, en dépit de la campagne du Conseiller fédéral Fürgler, certaines sections ont décidé de rejeter la loi. Il s'agit des Grisons et de Nidwald. Dans les cantons du Valais et Fribourg, les Chrétiens-sociaux laissent la liberté de vote. Il n'y a que chez les socialistes où le soutien à la loi ne fait l'objet d'aucune défection. A gauche on sait très bien que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire constitue un premier pas vers la socialisation du sol. C'est la raison pour laquelle les socialistes appuient massivement la loi fédérale sur l'aménagement du territoire même si un tel soutien concurrence l'initiative socialiste sur le droit foncier.

Otto Fischer

---